

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Néerlandais III			
Code	ECHG3B58CLN	Caractère	Optionnel
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Brigitte LAURENT (anne-brigitte.laurent@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le prolongement de l'unité d'enseignement ECGH2B17NED et a pour objet d'acquérir et de développer la langue néerlandaise, parlée et écrite, dans les domaines relatifs à l'économie, le tourisme et le management hôtelier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
- 2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »
- 2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de communiquer en néerlandais de manière efficace à l'oral et à l'écrit dans un contexte professionnel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG3B58CLNA Monde du travail NDS III

24 h / 2 C

(opt.)

Contenu

- Thèmes relatifs à la vie professionnelle et touristique (offres d'emploi, préparation à la recherche d'un emploi, sites touristiques, hôtels...)
- Compréhensions abordant différentes problématiques relatives aux domaines étudiés.
- Extension du vocabulaire indispensable à une connaissance active et pratique de la langue.
- Stimulation de la production orale par le biais de questions-réponses et de jeux de communication.

- Voyage d'études à Bruges comprenant un Rallye Challenge, des activités interactives originales, des entretiens et/ou conférences avec des managers d'hôtels, des communications téléphoniques, des interviews...

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive et inductive
- Approche par situation-problème
- Exercices dirigés
- Jeux de rôles, simulations
- Travail en autonomie
- Travail régulier

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'études
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues

Ouvrages de référence

Guide Pratique de la communication en néerlandais, J.Vromans, Editions Didier Hatier.

Supports

- Syllabus
- Notes de cours
- Sites internet
- Livres et manuels
- Matériel audio
- Matériel didactique
- Documents authentiques

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'ensemble de cette activité d'apprentissage se base sur :

- Une évaluation continue : celle-ci se compose d'épreuves évaluatives (par écrit et/ou oralement) qui vérifieront les acquis linguistiques indispensables à une connaissance active et pratique de la langue. Les activités liées à l'éducteur feront l'objet d'une évaluation.
- La participation à l'Educteur est obligatoire. En cas d'absence, un travail avec déplacement(s) vers le lieu de l'Educteur sera demandé.
- Un examen écrit (EXE) en janvier, permettant aux étudiants de mettre en oeuvre leurs acquis.

Principe général pour l'évaluation de l'unité d'enseignement :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, la note de l'activité d'apprentissage est automatiquement la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation

restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire dans la mesure des possibilités d'organisation.

L'activité Eductour est obligatoire. En cas d'absence, un travail avec déplacement(s) sur le lieu de l'Eductour est imposé.

Les tests nommés "épreuves évaluatives" doivent absolument être passés pour pouvoir accéder à l'examen.

La non présentation d'une des parties lors de l'examen entraîne une cote de présence pour tout l'examen.

En cas de non présentation de l'examen, la matière de l'année devra être présentée à la session de septembre.

Aucune dispense n'est accordée entre janvier et septembre.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).